



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pôle des sécurités  
de Défense et de Protection civiles  
Affaire suivie par : Laurence Duperrier  
☎ 05.63.22.82.80  
✉ laurence.duperrier@tarn-et-garonne.gouv.fr

**Direction du Cabinet**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE TARN ET GARONNE  
BUREAU DU COURRIER

28 JAN. 2022

Montauban, le 19 janvier 2022

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer de la publication au Journal Officiel du 14 janvier 2022, de l'arrêté interministériel du 21 décembre 2021 relatif à la suite donnée à la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre du phénomène "sécheresse/réhydratation des sols"- année 2021.

La commune de Bouillac n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de cabinet

Emilie SAUSSINE

Monsieur Michel WEILL  
Président du Conseil Départemental  
Hôtel du département  
100 boulevard Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN Cedex